MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

Décision n° 7442 du 12 février 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »

NOR : *INTJ1902967S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S),

Décide :

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er mars 2019 :

Frugier Philippe	NIGEND : 164 458	NLS : 8 020 931

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er mars 2019 :

Muinos Blanco Virginie	NIGEND : 188 944	NLS : 8 044 296
Prouvé Michel	NIGEND : 119 575	NLS : 5 220 987

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 février 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,
O. Courtet